



NATIONS UNIES  
ASSEMBLEE  
GENERALE



NOV 26 1979

Distr.  
LIMITEE  
A/C.1/34/L.43  
22 novembre 1979  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-quatrième session  
PREMIERE COMMISSION  
Point 121 de l'ordre du jour

UN/SA COLLECTION

ARMEMENT NUCLEAIRE ISRAELIEN

Incidences financières du projet de résolution publié  
sous la cote A/C.1/34/L.12/Rev.1

Etat présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 153  
du règlement intérieur de l'Assemblée générale

1. Aux termes du projet de résolution publié sous la cote A/C.1/34/L.12/Rev.1, l'Assemblée générale, entre autres dispositions, prierait le Secrétaire général :

a) "... d'établir, avec l'aide d'experts qualifiés, une étude sur l'armement nucléaire israélien et de faire rapport à l'Assemblée générale lors de sa trente-sixième session"; et

b) "... de présenter à l'Assemblée générale, lors de sa trente-cinquième session, un rapport intérimaire sur les travaux du Groupe d'experts".

2. Pour établir l'étude demandée dans le projet de résolution, le Secrétaire général pense faire appel aux services d'une équipe de consultants, composée de cinq spécialistes qualifiés, qui travailleraient chacun un maximum de six mois, au cours des vingt mois à venir. Les consultants travailleraient principalement dans leur pays d'origine, mais se réuniraient périodiquement à New York pour coordonner leurs travaux avec ceux du Centre pour le désarmement. La nature des recherches à entreprendre les amènerait peut-être à effectuer d'autres voyages. Le coût de ces services de consultants est estimé à 160 000 dollars (honoraires, indemnité journalière de subsistance et frais de voyage).

3. L'établissement du rapport intérimaire à présenter à la trente-cinquième session de l'Assemblée générale et du rapport à présenter à la trente-sixième session exigerait des services de conférence : traduction et dactylographie dans six langues et reproduction et distribution de 200 pages de documentation (50 pages pour le rapport intérimaire et 150 pages pour le rapport final).

Le coût de ces services de conférence est estimé à 101 900 dollars, se répartissant comme suit :

	<u>Rapport intérimaire</u>	<u>Rapport final</u>
	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>
Traduction et dactylographie	23 100	69 200
Reproduction et distribution	2 400	7 200
Total	<u>25 500</u>	<u>76 400</u>

4. En conséquence, si l'Assemblée générale adopte le projet de résolution publié sous la cote A/C.1/34/L.12/Rev.1, il en résultera des dépenses supplémentaires d'un montant maximum de 261 900 dollars.